

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°24 DU 13 JUILLET 2021
(réunion télématique)

SAISON 2020/2021

Présents :

Michel COZZI, Président de la CCS

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Bertrand LEYS, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA,
Emmanuel TURPINAT

Excusés :

Gérald HENRY

Assistent :

Cédric AMBS, Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

ABANDON DES DROITS SPORTIFS NATIONAUX

La Commission Centrale Sportive prend acte des abandons des droits sportifs 2021/2022 des clubs nationaux ci-dessous :

1. CHAMPIONNAT NATIONAL 2 FEMININ

- MJC LES FLEURS DE PAU
- ENT. PUYGOUZON/CASTELNAU LEVIS

Les deux clubs ci-dessus ont abandonné leur droit sportif en championnat national 2 féminin et souhaitent s'engager en championnat national 3 féminin.

- VOLLEY-BALL ARLESIEN
- ASVB YUTZ THIONVILLE

Les deux clubs ci-dessus ont abandonné leur droit sportif et ne souhaitent pas s'engager en championnat national 3. Ces deux clubs sont remis à disposition de leur Ligue Régionale.

2. CHAMPIONNAT NATIONAL 2 MASCULIN

- CERCLE JULES FERRY FLEURY

Le club ci-dessus a abandonné son droit sportif en championnat national 2 masculin et souhaite s'engager en championnat national 3 masculin.

3. CHAMPIONNAT NATIONAL 3 FEMININ

- LAON VOLLEY BALL
- VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR
- BOUSQUET BEDARIEUX V.B.
- SAINT AVERTIN SPORTS
- VBC CHALON SUR SAONE
- FOYER RURAL DE GER
- ANGLET OLYMPIQUE

Les sept clubs ci-dessus ont abandonné leur droit sportif. Ces clubs sont donc remis à disposition de leur Ligue Régionale.

4. CHAMPIONNAT NATIONAL 3 MASCULIN

- ST NAZAIRE VB ATLANTIQUE
- ASBAM MONTPELLIER

Les deux clubs ci-dessus ont abandonné leur droit sportif. Ces clubs sont donc remis à disposition de leur Ligue Régionale.

Compte tenu de la situation exceptionnelle COVID-19, la Commission Centrale Sportive a décidé de ne pas appliquer de sanction administrative pour les clubs ayant abandonné leur droit sportif.

REPÊCHAGE ELITE 2021/2022

La Commission Centrale Sportive a repêché quatre équipes pour les divisions Elite féminine et masculine selon le classement général annuel.

Pour la division Elite féminine :

- C S M CLAMART
- VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL

Pour la division Elite masculine :

- VOLLEY-BALL ARLESIEN
- MARSEILLE VOLLEY 13

La Commission Centrale Sportive précise que les clubs ci-dessous ont refusé d'être repêchés :

- PUC VOLLEY-BALL
- ASS SPORTIVE DE MONACO

COMPOSITIONS DES POULES NATIONALES 2021/2022

La Commission Centrale Sportive valide la composition des poules nationales 2021/2022. Vous trouverez ci-dessous le lien pour accéder à la composition des poules nationales 2021/2022.

Pour visualiser la composition des poules nationales 2021/2022 : [Cliquer ICI](#).

La Commission Centrale Sportive rappelle que la composition des poules nationales pour la saison 2021/2022 est sous réserve de :

- La validation du Conseil d'Administration de la FFvolley
- L'accord de la DNACG
- Toutes procédures administratives en cours

Le format des différentes divisions nationales pour la saison 2021/2022 est établi comme suit :

Elite féminine : la division est composée de seize équipes. Elles sont réparties en deux poules de huit équipes.

Elite masculine : la division est composée de seize équipes. Elles sont réparties en deux poules de huit équipes.

Nationale 2 féminine : la division est composée de cinquante-deux équipes. Elles sont réparties en cinq poules, trois poules de dix équipes et deux poules de onze équipes.

Nationale 2 masculine : la division est composée de soixante équipes. Elles sont réparties en six poules de dix équipes.

Nationale 3 féminine : la division est composée de soixante-quatorze équipes. Elles sont réparties en sept poules, quatre poules de onze équipes et trois poules de dix équipes.

Nationale 3 masculine : la division est composée de quatre-vingts sept équipes. Elles sont réparties en huit poules, sept poules de onze équipes et une poule de dix équipes.

Les présentes décisions peuvent être frappées d'appel par l'intéressé dans un délai de 7 jours à compter de sa notification devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives.

RPE 2021/2022

La Commission Centrale Sportive valide les RPE 2021/2022 des championnats suivants :

Elite féminin : [Cliquer ICI](#)

Elite masculin : [Cliquer ICI](#)

National 2 féminin : [Cliquer ICI](#)

National 2 masculin : [Cliquer ICI](#)

National 3 féminin : [Cliquer ICI](#)

National 3 masculin : [Cliquer ICI](#)

Ces RPE 2021/2022 sont transmis au Conseil d'Administration de la FFvolley pour validation définitive.

MISE A JOUR DU PLANNING GENERAL DES COMPETITIONS NATIONALES

Certaines poules des championnats N2 et N3 étant composées de **dix équipes** et afin que toutes les poules d'une même division terminent en même temps, la Commission Centrale Sportive met à jour le planning général des compétitions nationales comme suit :

Pour le championnat national 2 masculin :

Les quatre journées ci-dessous ont été retirées :

- Dimanche 31 octobre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Dimanche 20 février 2022
- Dimanche 8 mai 2022

Les deux dates de barrage ont été modifiées :

- Dimanche 8 mai 2022
- Dimanche 22 mai 2022

Pour les championnats N2 féminin et N3 féminin et masculin, les quatre journées ci-dessous ont été retirées :

- Dimanche 31 octobre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Dimanche 20 février 2022
- Dimanche 1 mai 2022

Pour visualiser le planning général des compétitions nationales 2021/2022 remis à jour : [Cliquer ICI](#).

Le Président de la CCS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT